



PLB MUCO

LE CHRONO DE L'ESPOIR

REGLEMENT

(MAJ le 29/04/2021)

Article 1 :

Date : du lundi 17 mai 2021 à 8h00 au lundi 24 mai 2021 à 20h00

Distance unique : 19.920km (année de création de la PLB MUCO)

Précisions :

- Le Chrono de l'Espoir peut être réalisé seul ou à l'occasion d'une sortie club (Parcours déterminé à l'avance avec un départ des membres du club toutes les 30 secondes ou toutes les minutes par exemple.)
- Tous vélos autorisés (ROUTE, VTT, VTC, GRAVEL, VAE, VELOMOBILE...)
- Circuit de 19.920km en ligne ou en boucle
- Dénivelé maximum autorisé : 150m de D+ et D-
- Temps et distances doivent être mesurés avec un GPS
- Le code de la route doit être impérativement respecté

Objectif : Collecter des fonds pour soutenir la recherche sur la mucoviscidose en réalisant

Article 2 :

Engagements : Tous les cyclistes/cyclos s'engagent sur le site sportinnovation.fr

Les inscriptions sont ouvertes du vendredi 7 mai au lundi 24 mai 2021 19h00.

Le droit d'engagement est de 10€ minimum, la totalité du droit d'engagement sera utilisé pour lutter la mucoviscidose.

Tout don au-delà du droit d'engagement de 10€ donnera droit à un reçu fiscal permettant de déduire 66% de la valeur de ce don pour les particuliers.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.

Article 3 :

Les résultats sont à envoyer par mail à « contact@plbmuco.org »

- Entre le 17 mai 8h00 et le 24 mai 2021 20h00, avec votre NOM, prénom et temps au format heure/minutes/secondes
- Justifier votre chrono en pièce-jointe du mail : les temps et distances doivent être mesurés avec un GPS (compteur, capteur, montre...)

Un classement scratch homme/femme sera réalisé.

Article 4 :

Tous les participants déclarent être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. « La PLB MUCO : Le Chrono de l'espoir » n'est pas une compétition, c'est une action solidaire pour lutter contre la mucoviscidose et tous les participants s'engagent sous leur entière responsabilité pour tout dommage (matériel ou corporel) que ce soit. Le participant doit être en bonne condition physique pour réaliser ce défi.

Article 5 :

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à respecter l'ensemble des dispositions.